

|                         |  |
|-------------------------|--|
| TITRE DE LA POLITIQUE : | POLITIQUE DE LA FORÊT DE LA LECTURE SUR LA SÉLECTION DU MATÉRIEL   |
| DATE D'APPROBATION :    | 15 NOVEMBRE 2017 PAR LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE SÉLECTION DE LA FORÊT DE LA LECTURE<br><br>15 DÉCEMBRE 2017 PAR LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES DE L'ONTARIO<br><br>*Mis à jour en juillet 2020 |

## INTRODUCTION

La Forêt de la lecture est le plus vaste programme de lecture récréative du Canada, avec plus de 270 000 lecteurs participants chaque année.

Le conseil d'administration de l'Association des bibliothèques de l'Ontario (ABO) est heureux de proposer cette initiative de lecture, dont les objectifs consistent à :

- encourager les enfants, les adolescents et les adultes de l'Ontario à lire pour le plaisir;
- favoriser la reconnaissance des auteurs canadiens et des livres canadiens;
- contribuer à la stabilité financière du milieu canadien de l'édition;
- fournir au personnel des bibliothèques scolaires et publiques un outil servant à améliorer la littératie dans les écoles et les bibliothèques;
- répondre aux intérêts et aux besoins communautaires.

La Forêt de la lecture est conçue pour susciter l'intérêt des lecteurs et les encourager à développer l'amour de la lecture toute la vie durant.

Elle propose dix programmes de lecture pour enfants et jeunes adultes, conçus pour plusieurs groupes d'âge :

| Titre du programme        | Niveau scolaire                       | Type de livre                              |
|---------------------------|---------------------------------------|--|
| prix Blue Spruce          | Prématernelle-2 <sup>e</sup> année    | Livres d'images                            |
| prix Silver Birch Express | 3 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> année  | Fiction/non-fiction                        |
| prix Silver Birch Fiction | 4 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> année  | Fiction                                    |
| prix Yellow Cedar         | 4 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> année  | Non-fiction                                |
| prix Red Maple            | 7 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> année  | Fiction                                    |
| prix White Pine           | 9 <sup>e</sup> -12 <sup>e</sup> année | Fiction                                    |
| prix Peuplier             | Varié                                 | Livres d'images                            |
| prix Mélèze               | Varié                                 | Minioromans ou albums avancés pour enfants |
| prix Tamarac              | Varié                                 | Minioromans                                |
|                           |                                       |  |

## OBJECTIF

Les listes de la Forêt de la lecture peuvent contenir des œuvres jugées difficiles ou controversées par les parents, le personnel des bibliothèques scolaires et publiques et les lecteurs. La présente politique met en contexte la position de l'ABO en matière de sélection de livres dans le cadre de la Forêt de la lecture.

## DÉFINITIONS

**Censure** : La censure est le retrait, la suppression ou la circulation restreinte d'images, d'idées ou d'informations littéraires, artistiques ou éducatives au motif qu'elles sont moralement ou autrement inacceptables.

L'auteur d'une sélection cherche des raisons d'inclure du matériel dans la collection; le censeur cherche des raisons d'en exclure. Il incombe au personnel de l'école et de la bibliothèque

d'offrir une collection diversifiée, équilibrée et de grande qualité représentant tous les points de vue sur des questions controversées<sup>1</sup>.

**Liberté d'expression** : Au Canada, l'article 2 (b) de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège « la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication ». Veuillez consulter la [Déclaration sur la liberté individuelle et les bibliothèques de l'Association des bibliothèques de l'Ontario](#).

## ÉNONCÉS DE POLITIQUE

L'ABO appuie le droit d'une famille de décider si un livre convient ou non à son enfant.

L'ABO affirme que la liberté intellectuelle requiert la liberté d'examiner d'autres idées et interprétations de la vie que celles actuellement approuvées par la communauté locale ou par la société en général, y compris les idées et interprétations qui peuvent être non conventionnelles ou impopulaires.

L'ABO insiste sur l'importance de promouvoir une société qui tolère la liberté d'expression et la possibilité d'explorer des sujets difficiles, voire choquants sur le plan personnel.

## PROCÉDURE

Le comité de sélection de la Forêt de la lecture se compose de membres du personnel des bibliothèques scolaires et publiques. Ces personnes sont des experts dans le choix de livres qui intéressent et interpellent les jeunes lecteurs. Bien qu'il n'y ait pas de sélection délibérée de documents controversés, un livre répondant aux critères de sélection ne sera pas mis de côté s'il est également susceptible de susciter la controverse. Peu de grandes œuvres canadiennes seraient choisies si tel était le cas.

## CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LA FORÊT DE LA LECTURE

Les critères suivants sont présentés par ordre d'importance :

<sup>1</sup> Adapté de : American Association of School Librarians : [http://www.ala.org/aasl/sites/ala.org.aasl/files/content/aaslissues/intellectual\\_freedom\\_brochure0212.pdf](http://www.ala.org/aasl/sites/ala.org.aasl/files/content/aaslissues/intellectual_freedom_brochure0212.pdf)

Les critères suivants sont présentés par ordre d'importance :

1. Qualité littéraire dans le cas de la fiction, notamment :
  - structure, richesse de la langue, acceptation de voix authentiques qui ne sont pas limitées par la grammaire française ou canadienne (comme les dialectes), art d'écrire, rythme, clarté.
2. Qualité de la présentation dans le cas des œuvres non romanesques, notamment :
  - attrait et pertinence de la présentation, clarté, mise en pages, format, diversité des personnes dans les illustrations/ photographies (notamment : l'âge, le sexe, la morphologie, les capacités mentales ou physiques, la couleur de la peau, etc.)
3. Attrait du public
  - adéquation avec le groupe d'âge (d'âge scolaire, alphabétisation des adultes, etc.), un éventail de lisibilité, d'inclusivité et de diversité, les thèmes et le contenu.
4. Précision, pertinence et authenticité de la voix :
  - L'auteur écrit une histoire ou crée des personnages en s'inspirant de sa propre culture (#PropresVoix), a acquis une expérience de la représentation de sa culture (c.-à-d. LGBTQIA2E, communauté des personnes sourdes/ malentendantes, religion ou foi, culture ou origine ethnique, etc.) ou a consulté des personnes de cette culture (c.-à-d. des aînés, un groupe communautaire, un coauteur, etc.) ou leur a demandé leur approbation.
5. Équilibre dans la liste finale :
  - Les personnages (y compris les protagonistes) représentent divers horizons, y compris le genre et l'expression de genre, les origines raciales et ethniques, les personnages LGBTQIA2E, etc.
  - Éventail de sujets et de genres attrayants pour différents publics.
  - Les auteurs et les illustrateurs représentent divers horizons, y compris le genre et l'expression de genre, les origines raciales et ethniques, les personnages LGBTQIA2E.
  - Paramètres géographiques, p. ex., réalités rurales, urbaines, alternatives, etc.
6. Les liens avec le programme d'études ne font pas partie des objectifs des programmes de lecture qui s'adressent aux jeunes d'âge scolaire.

## ÉLÉMENTS À PRENDRE À CONSIDÉRATION

- Nous vivons dans une société où les gens sont libres de s'opposer à des livres et à des opinions, et de défendre leur droit à la liberté intellectuelle. L'élimination ou l'interdiction d'un livre constitue de la censure et transmet un message destructeur à la jeunesse.
- Une œuvre de fiction n'est généralement pas un exercice impartial ou équilibré - elle offre des opinions et des points de vue qui interpellent le lecteur.
- Une œuvre difficile ou controversée offre à l'enfant l'occasion de poser des questions et d'apprendre. La Forêt de la lecture est surtout proposée dans les écoles de l'ensemble de l'Ontario, ce qui permet aux enfants de débattre, de s'informer et d'exprimer leur opinion dans un cadre propice à l'apprentissage.
- La Forêt de la lecture est un programme de lecture volontaire. Les enfants qui participent au processus de vote doivent lire 5 des 10 livres de la catégorie choisie. Dans le cas des livres illustrés, les lecteurs doivent avoir lu ou s'être fait lire les 10 livres. Si un enfant ou un parent n'est pas d'accord avec le contenu du livre, il n'est pas obligé de le lire.
- La bibliothèque devrait être un lieu qui permet l'exploration en toute sécurité d'idées « dangereuses ».

## **ÉNONCÉ DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES DE L'ONTARIO SUR LES DROITS INTELLECTUELS DE LA PERSONNE**

\*\*Approuvé par les membres de l'ABO lors de la 96<sup>e</sup> assemblée générale annuelle, 1998, 2020 janvier.

## **DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUES**

\*\*Historique d'approbation : approuvé le 27 juin 1974, le 17 novembre 1983, le 18 novembre 1985, le 17 septembre 2015 et le 12 avril 2019.